



Digne-les-Bains, le 17 octobre 2017

**CARTES GRISES ET PERMIS DE CONDUIRE :  
DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES SIMPLIFIEES,  
PLUS BESOIN DE SE DEPLACER**

La modernisation et la simplification des démarches administratives constituent une préoccupation majeure et permanente du ministère de l'Intérieur.

Le plan « préfectures nouvelle génération » rend les démarches plus faciles et rapides. Il répond à la demande forte des usagers, toujours plus connectés, de pouvoir faire leurs démarches à distance, 24h/24, sans avoir à se déplacer en préfecture.

C'était déjà le cas pour la demande de carte nationale d'identité depuis le 8 mars 2017. Cela s'étend désormais aux permis de conduire et aux cartes grises.

**Cartes grises et permis de conduire : faire ses démarches administratives sans bouger de chez soi**

**A compter du 6 novembre prochain**, les demandes de permis de conduire et de certificats d'immatriculation, qui s'effectuent actuellement aux guichets des préfectures, devront être enregistrées **exclusivement de manière numérique**, soit par l'utilisateur lui-même, soit, si l'utilisateur le souhaite, par l'intermédiaire d'un professionnel agréé (auto-école pour les permis, professionnel de l'automobile pour les cartes grises).

Ainsi, pourront notamment être réalisées par voie numérique les démarches suivantes :

- **pour le certificat d'immatriculation** : changer d'adresse de sa carte grise, déclarer la vente (cession) d'un véhicule, obtenir un certificat de non-gage, demander un duplicata pour remplacer une carte grise volée, perdue ou détériorée, utiliser le simulateur de taxe, demander le changement de titulaire pour des véhicules français.

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Twitter en suivant le compte @Prefet04

- **pour le permis de conduire** : s'inscrire à l'examen, demander un permis de conduire après une réussite à l'examen ou visite médicale ou obtention de diplôme, savoir où en est la production d'un permis de conduire, connaître le solde de ses points, demander un duplicata pour remplacer un permis de conduire volé, perdu ou détérioré.

**A partir du 23 octobre : modification des horaires d'accueil en préfecture**

Afin de prendre en compte ces nouvelles démarches désormais totalement dématérialisées, **les guichets de la préfecture seront ouverts de manière transitoire tous les jours de 8h30 à 11h30 du 23 octobre jusqu'au 6 novembre 2017.**

**A partir du 6 novembre : les guichets de la préfecture en matière de « droit à conduire » seront fermés**

Les dossiers seront instruits à distance par les Centres d'Expertise et de Ressources des Titres.

**Un serveur vocal interactif unique pour toutes vos démarches**

Toutes les informations relatives aux demandes de carte grise, permis de conduire, carte nationale d'identité et passeport sont disponibles sur le serveur vocal **34 00** (0.06 cts/minute).

**Des points d'accueil numérique en préfecture et dans les sous-préfectures**

Des points d'accueil numériques présents dans les espaces d'accueil de la préfecture et des sous-préfectures du département permettent d'ores et déjà aux usagers qui n'ont pas d'accès à Internet depuis chez eux, ou peu à l'aise avec cet outil, d'effectuer leurs démarches en ligne avec l'appui d'un médiateur numérique.

Pour couvrir l'ensemble du territoire, le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence a incité les communes du département à se doter d'espaces d'accueil numérique. Des espaces numériques sont également déployés dans les 8 maisons de services au public (MSAP) du département.

**Horaires d'ouverture des points d'accueil numérique à compter du 23 octobre :**

**> Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

**> Sous-préfecture de Barcelonnette**

Lundi : de 13h30 à 16h00

Mardi et jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h00

**> Sous-préfecture de Castellane**

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h15 à 16h00

**> Sous-préfecture de Forcalquier**

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 avec fermeture le mercredi après-midi.

Retrouvez toutes les démarches en ligne sur le site des services de l'Etat dans les Alpes-de-Haute-Provence : [www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)